



Les 30 engagements pour l'Outre-mer présentés par M. François HOLLANDE et les propositions du mouvement des Epl

N°	Engagements présentés par M. François HOLLANDE	Propositions de la Fédération des Epl
1 1	Je dégagerai 500M€ d'euros pour l'investissement outremer. Après l'établissement d'un état des retards, je lancerai ainsi un programme d'investissements publics pour rattraper le retard des outremers en matière d'équipements structurants. J'implanterai une représentation de la banque publique d'investissement qui offrira tous les produits financiers prévus pour l'Hexagone.	 Participer à l'état des retards : 3 catégories d'équipements structurants doivent bénéficier en priorité de ce programme d'investissements publics : L'infrastructure hydraulique, tant à vocation urbaine qu'agricole, qui accuse de lourds retards (réseaux de distribution d'eau potable défaillants, systèmes de production d'eau très dépendants des eaux superficielles, équipements de traitement des eaux brutes et de filtration insuffisants, fréquente non-conformité aux directives européennes etc.) Les infrastructures de transport (transport en commun en site propre, voies prioritaires, doublement des voies exploitées, rénovation ou construction de ponts etc.) Les dispositifs antisismiques dans les territoires concernés, en particulier pour les bâtiments publics (mairies, hôpitaux, écoles, collèges, lycées, centres de secours etc.) Apporter des solutions spécifiques en matière de tarification, notamment dans
		 Apporter des solutions specifiques en matiere de tarification, notamment dans le cas des populations en-dessous du seuil de pauvreté qui ne peuvent supporter le coût de l'eau ni de l'énergie. Dans le cadre des démarches en cours pour que les Epl soient éligibles aux produits de la banque publique d'investissement, insister pour une applicabilité des dispositions obtenues à tout l'Outre-mer Idem pour les fonds centralisés d'épargne, dans le cadre des discussions en cours avec la CDC
3	Je développerai l'artisanat, l'industrie touristique. Je proposerai une loi de programmation engageant l'État dans la durée et créant de la stabilité pour les opérateurs économiques. Cette loi sera déclinée localement par un contrat passé avec chaque région d'outre-mer.	 Participer à la concertation amont qui sera mise en place sur la loi de programmation. Promouvoir la réponse Epl en matière touristique, alors qu'on recense 25% des créations et projets d'Epl dans le tourisme.
4	Je maintiendrai le montant de la défiscalisation et des plafonds spécifiques pour les outremers afin de préserver l'attractivité de ce dispositif essentiel pour le financement des économies ultramarines. Je simplifierai les procédures d'agrément de la défiscalisation du logement social, j'harmoniserai les taux d'intérêt pratiqués par (es banques d'outre-mer en faveur des entreprises sur ceux pratiqués dans l'Hexagone et je favoriserai l'investissement d'une part significative de l'épargne des ultramarins dans l'appareil productif local.	 Ètre associée aux nouvelles procédures d'agrément de la défiscalisation du logement social Délivrer d'office l'agrément en deçà du seuil légal fixé pour 1 m², tout en maintenant pour les OLS l'obligation de constituer un dossier justifiant le coût de l'opération. Pour éviter l'éparpillement qui risque de démotiver les gros investisseurs au profit d'autres produits, relever le plafond actuellement fixe à 10 000 € Réduire voire supprimer le délai de portage actuellement fixé à 5 ans

> Inclure les dotations notariées affectées à une opération ou à un organisme,
parmi les dispositifs éligibles à la défiscalisation Etendre le dispositif « renové » de défiscalisation à l'activité économique

N°	Engagements présentés par M. François HOLLANDE	Propositions de la Fédération des Epl
12	Je remettrai à niveau la Ligne Budgétaire Unique pour le logement qui doit redevenir le socle d'une politique de logement accessible dans les départements d'outre-mer.	 retrouver une visibilité sur les crédits et une programmation pluriannuelle des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) à hauteur des besoins pour le financement du logement social outre-mer est une nécessité; pouvoir moduler les règles de financement au niveau local; en effet, des contextes d'intervention très différents à l'intérieur de chaque département d'outre-mer appellent dans un souci d'efficacité une modulation des paramètres de financement de base que le niveau local est le plus apte à apprécier. pour permettre la production du nombre de logements suffisant, augmenter la LBU, qui constitue aujourd'hui en Outre-mer le seul dispositif national d'aide publique qui fonctionne; et la compléter par d'autres dispositifs, si nécessaire. poursuivre la concertation initiée par le ministère des Outre-mer sur le logement en accession,
13	Je ferai voter une loi de programmation relative au logement dans les outremers pour y accroître le niveau des constructions, éradiquer l'habitat insalubre, lutter contre la spéculation foncière et maîtriser les prix de l'habitat. Je ferai procéder au recensement des réserves foncières appartenant à l'État disponibles pour créer des logements.	 participer à la concertation amont qui sera mise en place sur la loi de programmation réviser les paramètres de financement du logement social pour tenir compte de l'évolution des coûts et de l'augmentation des normes; l'évolution des coûts de construction déjà constatés, l'application de nouvelles contraintes réglementaires (législation sur l'accessibilité, nouvelles règles acoustiques et thermiques, obligation de production d'eau chaude, nouvelles règles sismiques), nécessitent de réviser les paramètres de financement du logement social outre-mer pour retrouver une faisabilité économique; sécuriser les opérations de rénovation urbaine en cours, en permettant le maintien des financements au-delà de 2013, pour répondre aux contraintes particulières en Outre-mer, de la mise en oeuvre des réglementations récentes de la construction (amiant notamment) et tout particulièrement aux délais opérationnels supplémentaires induits poursuivre et amplifier l'effort de requalification urbaine, notamment à l'aide d'un plan ANRU 2, étendu à l'ensemble de l'Outre-mer participer au recensement des terrains de l'Etat et de ses établissements publics pour la réalisation de logements sociaux.
19	Je bâtirai une politique cohérente des énergies renouvelables dans les outremers	La gamme Epl, en Outre-mer, comme en métropole, peut constituer une

pour en faire une vitrine de la technologie française et pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles.	réponse adaptée en matière d'énergies renouvelables et plus généralement pour apporter une réponse globale en matière d'environnement (déchets, eau etc.) Ia production solaire en Outre-mer doit être encouragée par la fixation d'un prix de rachat par les producteurs d'électricité adapté, car elle est particulièrement compétitive. Elle permet notamment de réduire de manière significative le coût énergétique pour les locataires. Le plafond de 30% d'électricité issue de la production d'énergie renouvelable dans le montant total d'énergie distribuée devra être réinterrogé au regard des situations locales Outre-mer.
--	---

N°	Engagements présentés par M. François HOLLANDE	Propositions de la Fédération des Epl
21	J'abrogerai la loi de réforme des collectivités territoriales ce qui bénéficiera à la Guadeloupe et à La Réunion et je resterai attentif aux éventuelles demandes d'évolution émanant des élus, qui pourraient être soumises à la population. J'accompagnerai loyalement la création des collectivités uniques voulues par la population en Guyane et en Martinique et je veillerai au respect scrupuleux des règles prévoyant le recueil du consentement des populations.	étendre à la Nouvelle- Calédonie l'applicabilité de la loi du 28 mai 2010 sur les Spl.
22	Je créerai un partenariat dynamique entre l'État et les collectivités d'outre-mer, en leur redonnant des marges de manœuvre fiscales et en octroyant davantage de compétences aux régions d'outre-mer. Je veillerai à ce que les dotations de l'Etat aux collectivités locales tiennent compte plus rapidement des évolutions démographiques.	 La Sem peut être le réceptacle d'un partenariat dynamique entre l'Etat et les collectivités locales L'Etat doit assurer pour tous les Outre-mer un droit à l'expérimentation et à une application des normes nationales et européennes ni mécaniste ni simpliste
23	J'engagerai des discussions pour obtenir de l'Union Européenne la reconduction de l'octroi de mer dans les DOM et je défendrai une plus large utilisation de l'article 349 du Traité de Lisbonne pour adapter les normes européennes aux Régions Ultrapériphériques.	 La prochaine génération de fonds structurels doit garantir le maintien de l'enveloppe actuellement affectée aux RUP françaises
24	J'accompagnerai le désenclavement numérique des outremers et un effort sera fait pour l'installation du Très Haut Débit.	 La gamme Epl, en Outre-mer, comme en métropole, peut constituer une réponse adaptée en matière de très haut débit. L'extension du dispositif « rénové » de défiscalisation pourra constituer un vecteur de développement pour le Très haut Débit.